



# Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex  
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : [sntrsins@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsins@vjf.cnrs.fr)  
Site Web : <http://sntrs.fr>

## Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil d'Administration INSERM du 1<sup>er</sup> décembre 2011

Par Dominique LAGRANGE, élue SNTRS CGT au CA INSERM

### Budget primitif INSERM 2012 :

Comme tous les Conseils d'Administration (CA) de décembre, le point majeur de cette réunion était le vote du budget primitif 2012. L'analyse du budget global de la recherche (voir En Bref N°269 du 13 Octobre 2011 : [http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/IMG/pdf/EN\\_BREF\\_No269.pdf](http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/IMG/pdf/EN_BREF_No269.pdf)), a bien souligné une hausse de 1%, entraînant de fait en euros constants une baisse d'au minimum 1%. Pour l'INSERM, les chiffres sont plus délicats à comparer dus à l'intégration du budget de l'ANRS, désormais intégré à celui de l'INSERM, suite à la fin du GIP (cf. Compte rendu du dernier CA d'Octobre 2011 : <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article635>).

A périmètre égal, la subvention d'Etat passe de 534M€ (2011) à 532M€. Par contre, les ressources propres passent de 215 à 241 M€ ou 235 M€ en excluant les ressources provenant de l'ANRS.

Ces prévisions font apparaître une légère baisse des fonds provenant de l'ANR (-1.6%), baisse de 30 % pour les établissements et agences publiques, par contre une hausse (+13%) des associations et fondations, une hausse (+35%) venant de l'Union Européenne, une hausse (23 %) de l'industrie mais sur un chiffre très bas de 13 à 16 M€. Ceci entraînera une baisse moyenne de 10% de la dotation aux structures de recherche, avec des % différenciés selon les secteurs. Les moyens du Plan Cancer est en sus de cette répartition.

Il est prévu une « maîtrise » des dépenses des Fonctions Support (à suivre avec la mise en place de la RGPP : voir : <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article658>).

Le Ministère de la Recherche a tenu à faire remarquer que le taux de réserve avait été réduit à 0.25% (au lieu de 5% pour tous les autres opérateurs), fait rare, montrant ainsi son soutien spécifique à notre organisme.

La Direction de l'INSERM affirme avoir mis sa priorité sur l'emploi, les recrutements et les promotions.

Certes, le niveau de recrutement (Chercheurs et ITA) est maintenu mais en supprimant 60 postes de catégorie C et il n'est pas à la hauteur de la nécessité du renouvellement des personnels du aux départs en retraite programmés et encore moins en prévision de l'application de la loi sur la « résorption » de la précarité. La disparition programmée de la catégorie C est justifiée par le faible niveau des salaires d'embauche de cette catégorie, du besoin dans les structures et d'une volonté de revalorisation de carrières de ces personnels. Nous n'avons pas eu le temps d'en débattre mais quid des fonctions, relevant jusqu'ici de cette catégorie, essentiellement animalerie, laverie, service technique quand on sait que les pressions pour externaliser certaines tâches sont très fortes dans toute la fonction publique ?

Le plafond d'emploi a été relevé (+ 190), juste pour intégrer les CDD de l'ANRS, à ce jour pas de marge de manœuvre pour les autres mais il est vrai que cela relève aussi des négociations ministérielles.

Il est prévu 80 recrutements Chercheurs, 5 DR2, 45 CR1 et 30 CR2 ; 99 promotions dont 7 DRCE, 23 DR1, 44DR et 25 CR1 ; prévisions de 10 Chaires avec les universités. Pour les ITA, 131 recrutement dont 11 pour la voie CDD handicap, le reste 20 IR, 38IE, 28 Ai et 34T. Pour les promotions 9 IR, 20 IE, 20 AI, 26 T soit 75 concours internes, ceci permettant de prévoir 52 promotions de corps au choix et 149 changements de grade, moins qu'en 2011 (189) (Voir en doc attaché les campagnes Chercheurs et ITA 2012).

Tout cela annoncé comme « valorisation des carrières » mais ces chiffres sont bien insuffisants compte tenu du retard pour quasiment tous les corps. Le budget de la formation se maintient (+ 1.4%), celui de l'action sociale augmente de 3% avec une augmentation du budget du CAES +4% du à la politique revendicative et de cohérence budgétaire de sa direction SNTRS-SNCS.

**Le SNTRS CGT ainsi que le SNCS-FSU et le SGEN ont voté contre ce budget**, 1 élu SNTRS (P Lestienne) s'est abstenu, l'autre élue a voté pour (C Ratel-Masson).